

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2009

GRAND PARIS - (n° 2068)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTN° 215 (2^{ème} rect.)

présenté par

M. Gosnat, Mme Amiable, M. Asensi, Mme Billard, M. Bocquet,
M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Chassaingne,
M. Desallangre, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz,
M. Lecoq, M. Muzeau, M. Daniel Paul, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 3

À la dernière phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« socio-économiques »,

insérer les mots :

« y compris au plan du rayonnement international de la région Île-de-France et de la France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Lors de la procédure de consultation, le dossier destiné à éclairer le public devra déterminer en quoi l'adoption du schéma d'ensemble proposé permet le rayonnement de la région Île-de-France et de la France à l'international.